MAIRIE DE BRICQUEVILLE-SUR-MER

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Canton de BREHAL Arrondissement de COUTANCES 50290 BREHAL

Téléphone (bureau) 02.33.61.65.10 Fax 02.33.61.02.66

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOUGON Hervé, Maire.

<u>Présents</u>: MM.BAILLIEUX-HENRY Danièle, BIEHLER Danielle, BOSQUET Patrick, BOUGON Hervé, HENRY Hélène, HUET Michel, JOSSAUME Virginie, JOURDAN René, MALHERBE Claude, POTIER-HANTRAYE Claire.

Absents excusés: Mme GUITTON Sandrine

M. LEHOUSSU Jean-Pierre qui donne procuration à M. JOURDAN René M. MARION Jean-Louis qui donne procuration à M. HUET Michel Mme PICOT Brigitte qui donne procuration à Mme JOSSAUME Virginie

Absents: M. DELISLE Yves

Secrétaire de séance : Mme Claire POTIER-HANTRAYE

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION POUR LE SDEM

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée que la commune d'Agon-Coutainville (délibération du 17/11/2014), et le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Bricquebec (délibération du 08/12/2014) ont demandé leur adhésion au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

M. Le Maire précise que par délibération en date du 15 décembre 2014, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche s'est prononcé favorablement sur ces adhésions.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche doivent se prononcer sur cette adhésion, dans un délai de trois mois.

M. le Maire, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, sollicite l'avis du conseil municipal sur les demandes d'adhésion désignées ci-dessus au SDEM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve l'adhésion au SDEM de la commune d'AGON-COUTAINVILLE et du SIE de BRICQUEBEC.

DELIBERATION POUR DONS ET LEGS

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération d'ordre général pour l'acceptation et le refus des dons et legs a été prise par la commission administrative du CCAS du 12 janvier 2015, et demande au conseil municipal de prendre la même. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'acceptation des dons et legs au profit de la commune de manière générale et jusqu'à nouvel ordre, et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant. Les dons et legs seront imputés à l'article 7713. M. le Maire souligne qu'une information sera donnée au fur et à mesure de la réception des dons et legs lors des réunions du conseil municipal.

ATELIERS MUNICIPAUX

M. HUET informe le conseil municipal que les membres de la commission travaux se réuniront le 18 février 2015 à 18h00 afin de travailler sur le projet.

FAUCHAGE/EPARAGE

M. le Maire informe le conseil que la compétence « Fauchage-Eparrage » actuellement en charge de la Communauté de Commune « Granville Terre et Mer » pourrait redevenir compétence de la commune, ce qui représenterait une charge financière supplémentaire pour la commune.

AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

M. le Maire fait lecture d'un courrier reçu par le Pays de la Baie proposant l'adhésion de la commune à leur service d'instruction des autorisations du droit des sols en association avec le SCOT. M. BOUGON informe le conseil qu'un courrier réponse leur a été transmis pour les informer de l'adhésion de la commune au service d'instruction des autorisations du droit des sols de la Communauté de Communes « Granville Terre et Mer », jugeant que l'on ne pouvait être « juge et partie ».

PAVE (Plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics)

M. le Maire informe le conseil municipal que le plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics réalisé par M. BOSQUET Patrick doit être approuvé par le conseil municipal. Le vote est reporté au mois prochain pour permettre aux membres du conseil municipal de prendre connaissance du dossier.

TRAVAUX EGLISE

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux sont presque terminés, le moteur de la cloche 2 a été remplacé, et la remise en service des cadrans effectuée. Les aiguilles qui n'étaient plus adaptées aux nouveaux mécanismes seront installées la première semaine de février pour un montant de $659 \in HT$.

MISE EN PLACE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. BOUGON informe le conseil municipal qu'en raison des fortes marées prévues cette année, une réunion ayant pour thème « le plan communal de sauvegarde » a eu lieu début janvier à Granville. La création de ce plan communal de sauvegarde va être mis en route pour la commune.

M. HUET informe le conseil municipal qu'une visite des portes à flots a été effectuée, dans l'ensemble elles sont en bon état, seules quelques réparations et des travaux de nettoyage sont à prévoir.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir sur les disponibilités de chacun afin d'établir le bureau pour les élections départementales qui auront lieu les 22 et 29 mars prochains.

LOTISSEMENT LA PAIERERIE

M. HUET informe le conseil que le projet avance malgré certaines difficultés rencontrées auprès des offices notariales.

ANCIENNE ECOLE DES FILLES

Le bâtiment de l'ancienne école des filles avaient été mis en vente sous le mandat précédent pour un montant de 180 000 €. A ce jour, aucune vente n'ayant eu lieu, M. le Maire informe le conseil municipal que le bâtiment a de nouveau était mis en vente au prix de 160 000 € négociables. Cette vente serait une aide financière précieuse à la réalisation des ateliers municipaux.

DIA

Le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dernièrement en mairie pour décision :

Références cadastrales du terrain	Nom du vendeur	Décision du Conseil Municipal
ZN N°70 et 71	DUPRE Violaine, FONTAINE Simone, DUPRE Sylvestre, DUPRE Laurent, DUPRE Etienne, DUPRE Antoine	Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain

CONTRAT AVEC LA SOCIETE SAUR

M. HUET informe le conseil municipal qu'un contrat a été signé en début d'année avec la société SAUR pour une durée d'un an renouvelable pour un montant de 680 € HT/trimestre hors interventions et achats de matériel. La société intervient sur les pompes de relevage en dehors du temps de travail des employés communaux, les week ends et les jours fériés.

BUDGET 2015

M. BOUGON informe le conseil municipal qu'une commission finance aura lieu le jeudi 12 février à 14h00, afin d'établir le budget primitif 2015.

PERMANENCES DE FEVRIER

Samedi 7 février : Mme Hélène HENRY et M. Patrick BOSQUET

Samedi 14 février : Mme Danièle BAILLIEUX- HENRY et M. Jean-Pierre LEHOUSSU

Samedi 21 février : M. Hervé BOUGON et Mme Claire POTIER-HANTRAYE

Samedi 28 février: M. Michel HUET et Mme Virginie JOSSAUME

QUESTIONS DIVERSES

TAP (Temps d'activités périscolaires)

Mme HENRY informe le conseil municipal qu'un nouvel intervenant, M. Philippe MANCEL fera de l'initiation aux échecs à compter du 27 février. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la signature de la convention avec M. MANCEL du 27/02/2015 au 10/04/2015 et du 15/05/2015 au 26/06/2015 (17 séances) pour un montant total de 325 € TTC. Deux nouveaux bénévoles participeront également aux TAPS : M. HAY Michel fera de l'initiation au bridge, et Mme DELALLEE Mauricette de l'éducation routière.

Affiches

M. BOUGON présente deux affiches qui ont été réalisées gratuitement pour la commune. L'une concerne le dépôt sauvage d'ordures ménagères, elle sera apposée sur les containers de la commune et vise à informer la population de la redevance encourue en cas d'infraction. L'autre affiche concerne le recyclage des déchets plastiques, elle a été réalisée par une société écologique, avec le blason de la commune. Ces affiches autocollantes sont en commande et seront collés sur les containers, ainsi que sur le poste de secours de la cale.

Démission

M. BOUGON informe le conseil municipal de la démission de Mme BARRAUD qui aidait au service du midi pour la cantine, à compter du 12 janvier 2015. Le conseil municipal étudie son remplacement.

Informatique école André Prévot-Valéri

Le conseil municipal accepte la demande du directeur de l'école pour équiper en matériel la salle informatique. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis proposé par l'entreprise YSIPC pour un montant de 4 491.64 € HT. Le financement sera assuré d'une part par le budget communal à hauteur de 2 491.64 €, d'autre part par une subvention de 2 000 € obtenue auprès de notre député M. Stéphane TRAVERT sur sa réserve parlementaire.

Plan neige

M. HUET rappelle que la municipalité travaille à la mise en place d'un plan de déneigement. Après avoir signé une convention avec le conseil général, il convient de choisir la société qui interviendra. Trois entreprises ont été sollicitées, une entreprise a pour le moment répondu.

Convention repas

M. le Maire informe le conseil municipal que pour pallier à une éventuelle absence de Mme HEBERT (cantinière de l'école), une convention va être mise en place avec l'EHPAD de Bréhal.